

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN  
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt et Un, le 1<sup>er</sup> juillet à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Estran, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

*Étaient également présents :*

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, Mme Anne-Marie GARANGE, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, Mme Séverine LE FLOCH, Mme Sonia CAROFF, M. Alain DESGRE, Mme Françoise HENRIQUEZ, Mme Gaëlle LE BOUHART, Mme Anne Maud GOUJON, M. Bernard BASTIER, Mme Lydia DUBOS, M. Louis MEDICA, Mme Estelle MORIO, M. Henri-Philippe LAMY, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, Mme Isabelle LOISEL, M. Régis KERDELHUE

*Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :*

M. Jean-Jacques MARTEIL à M. Jacques GREVES  
Mme Annaïg MESTRIC à Mme Arlette BUZARE  
M. Lucien MONNERIE à Mme Marylise FOIDART  
M. Hugues DEVAUX MARKOV à M. Georges THIERY  
M. Patrick GUILBAUDEAU à M. Joël DANIEL

*Absent (s) :*

Mme Mégane PROUTEAU

*Secrétaire :*

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	24 juin 2021
Date de l'affichage	24 juin 2021
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	27
Nombre de votants	32

**2021 75**

-----  
**Subvention exceptionnelle versée à l'école Notre Dame des Victoires pour sécurisation d'un jeu**

**Rapporteur** : F. Ballester

L'APEL a constitué un dossier de demande de subvention afin de financer le remplacement du sol souple d'une structure de jeu de la cour, vieillissant et dégradé, posant des problèmes de sécurité pour les enfants. Un devis a été demandé pour un montant de 2 142.00 € TTC.

Lors de l'étude d'attribution des subventions, la commission avait souhaité que l'APEL Notre Dame des Victoires précise son projet afin de pouvoir étudier plus précisément la demande.

L'APEL sollicite la commune car l'association a déjà financé deux autres projets (nouveaux jeux et réfection du circuit vélo à hauteur de 3 500 € et des sorties pédagogiques à hauteur de 2 500 €). En raison de la crise sanitaire, l'association n'a pas pu programmer les événements importants permettant de récolter des fonds (rando noz, loto...).

Il est demandé à la ville de verser une subvention de 1200 € à l'OGEC et non à l'APEL, afin de répondre au besoin de sécurisation de l'équipement. En effet, la commission Education jeunesse et sports n'a pas souhaité subventionner l'association des parents d'élèves (l'APEL) considérant en règle générale qu'elle ne participe pas aux financements d'une association de parents d'élèves publique ou privée.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**VU** l'avis de la Commission Education jeunesse et sports du 14 juin 2021,

**VU** l'avis de la Commission administration générale, finances, ressources humaines et relations avec les partenaires institutionnels en date du 23 juin 2021,

**DECIDE** d'octroyer une subvention d'un montant de 1200,00 € à l'OGEC destinée au financement d'un sol souple d'une structure de jeu de la cour de l'école Notre Dame des Victoires.

**Adopté à l'unanimité**

Pour extrait conforme,  
Guidel, le 2 juillet 2021  
Le Maire,  
Joël DANIEL

